



www.solidairesidd.com  
93 bis, rue de Montreuil  
75011 PARIS  
03 29 76 78 42 - 02 32 23 45 76



---

**Compte rendu - CAP du 13 octobre 2020  
des Techniciens Supérieurs de l'Économie et de l'Industrie  
CAP en audioconférence**

**Participants :**

Pour l'administration : Cette CAP est présidée par Mme Catherine MOREAU.

Pour le personnel :

Solidaires I.D.D : Corine ADNOT, Pascal MARIE.

Entente FO.

Alliance CFDT/CGT.

\*\*\*\*\*

Il s'agissait de la seconde CAP qui se déroulait dans les contraintes de la crise sanitaire ; c'est à dire en présentiel pour une partie et en audio-conférence pour certains.

Mme Catherine MOREAU souligne le caractère important de cette séance qui est la dernière CAP.

Mme Sylvie LEROY, qui fera valoir prochainement ses droits à la retraite à été remerciée pour la qualité de son travail et des échanges.

Mme LEROY a pu exprimer le plaisir partagé durant ces sept dernières années où elle s'est attachée à répondre avec rigueur et équité au besoin de l'instance.

\*\*\*\*\*

En préalable, les syndicats font lecture de leur déclaration liminaire.

En réponse, Mme MOREAU apporte les éléments suivants :

Le dialogue social va se rénover dans un autre contexte qui est celui de la réforme des CAP.

Concernant les ratios pro/pro, ils doivent être définis par un arrêté ministériel, mais pour le moment il n'y a pas de retour du Budget et de la Fonction Publique, certainement pour la fin de l'année. Mme MOREAU précise que les mêmes taux, que les années passées, ont été demandés avec une légère augmentation pour conserver le même nombre de promotions.

S'agissant des lignes directrices, la mobilité relève de l'employeur qui fixe les délais tout comme la façon dont il s'y prend. Pour ce qui concerne les LDG « promotion », c'est le gestionnaire de corps qui pilote avec des LDG qui doivent s'inscrire dans les LDG du MEFR.

Ce système individualise les mobilités (cycle de mobilité + fil de l'eau), le recruteur est à la manœuvre, ensuite intervient le gestionnaire de corps. Il y a certainement des progrès à faire notamment pour informer les agents qui n'ont pas été reçus, c'est le choix de l'employeur pas du gestionnaire de corps.

Concernant le maintien des 2 niveaux de fonction, il y a besoin de travailler sur les parcours professionnels pour donner de la lisibilité sur une carrière de TS.

Choix d'affectation des agents en MAD : la DGE souhaite régulariser les situations, cela fait partie des négociations en cours pour trouver un accord entre les directions. Il n'y a pas de discussions engagées pour le moment, c'est au coup par coup. La DGE souhaite aller vers une position de PNA plus en phase et que ce soit l'employeur de proximité qui paye l'agent. Les conventions de MAD seront prorogées jusqu'à accord entre les directions : il n'est pas question de gêner les personnels. Même si elles ne sont pas signées, elles courent toujours.

Concernant les LDG « promotions » des TSEI au niveau de la DGE, il y aura des réunions en bilatérales puis une réunion commune avec les OS. Les LDG « promotions » ministérielles doivent d'abord être validées au niveau du MEFR pour éditer le cadre dans lequel les LDG de la DGE, doivent s'inscrire. La DGE étant rattachée au CTAC, ces LDG seront validées au niveau du CTAC, début des travaux le 21 octobre.

\*\*\*\*\*

A l'issue des déclarations liminaires, la présidente ouvre la séance et propose d'aborder l'ordre du jour qui est des plus légers puisqu'il ne comporte que la 1<sup>ère</sup> formation restreinte : Le tableau d'avancement au grade de TSPEI.

État des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2020 (hors position de détachement, disponibilité, hors-cadre, congé parental) :

	TSEICN	TSPEI	TSCEI	Total
<b>Nombre</b>	81 (80H - 1 F)	259 (204H - 55F)	338 (249H 89F)	678 (533H - 145F)
<b>%</b>	11,95%	38,20%	49,85%	100,00 %

**1<sup>ère</sup> Formation restreinte (TSEICN).**

	DGE/ Direcctes	MAD	MTE	Total
Nb d'agents promouvables	5	51	28	84
Nb d'agents proposés	1	33	20	54

➤ Tableau d'avancement au grade de TSPEI :

Les six promotions proposées visent trois MAD et trois DREAL, même nombre de promotion que 2019.

Solidaires I.D.D. constate que l'exercice est toujours difficile. Cette situation récurrente génère de très grandes frustrations. En conséquence, Solidaires I.D.D réitère sa demande de voir intégrer les agents du 1<sup>er</sup> grade dans le 2<sup>ème</sup> grade.

Nom - Prénom	Affectation	Proposition
CHAPEL Pascal	DIRECCTE ARA / MAD	TA
DUVAL Alain	DIRECCTE Bretagne / MAD	TA
GENGUELOU Jean-Paul	DEAL Guadeloupe	TA
HAF Eric	DREAL PACA	TA
PALAME Pascal	DIRECCTE Occitanie / MAD	TA
WILLEMART Marcel	DREAL Hauts de France	TA

**Annexe** : Déclaration liminaire de Solidaires I.D.D.

Les représentants de Solidaires I.D.D. restent à votre disposition pour tout complément d'information, n'hésitez pas à les contacter.

Mme Corinne ADNOT (03.25.41.69.14) - [corinne.adnot@finances.gouv.fr](mailto:corinne.adnot@finances.gouv.fr)

M. Pascal MARIE (03.29.76.78.42) - [pascal.marie@direccte.gouv.fr](mailto:pascal.marie@direccte.gouv.fr)

**Pour rappel, les avis émis par la CAP ne sont que consultatifs.**  
**Les décisions ne seront officielles qu'après publication par l'Administration.**

LDG : Lignes directrices de gestion

MEFR : Ministère de l'Économie des Finances et de la Relance

DGE : Direction générale des Entreprises

CTAC : Comité technique d'administration centrale